



Peut ton ce retourner contre moi?

Par **oconor**, le **14/06/2012** à **18:53**

Bonjour,rnrnJ'ai vendu mon véhicule il y a une peut plus de 1 mois dans l'état et sans le contrôle technique.rnrnJ'ai dit à la personnes que je vendais mon véhicule sans le CT et dans l'état je l'ai même marqué sur la carte grise.rnrnA ce jour la personne veut ce retourner contre moi par ce que la voiture a des défaut et ne peut faire le contrôle technique.rnrnEst ce qu'il a le droit de porter pliante?rnrnQue faire?rnrnMerci beaucoup. rnrnLudovic

Par **pat76**, le **16/06/2012** à **15:06**

BonjourrnrnLa personne vous a acheté le véhicule en l'état en sachant qu'aucun contrôle technique n'avait été fait.rnrnLaissez là porter plainte si elle le désire, elle risque d'avoir une mauvaise surprise au jugement.